

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sécurité incendie au Québec

LES POMPIERS DES VILLES DE MONTRÉAL, QUÉBEC, LAVAL ET GATINEAU DEMANDENT AU MINISTRE DUPUIS D'INTERVENIR

Montréal, le 4 décembre 2006 – Les porte-parole de trois associations membres du Regroupement des associations de pompiers du Québec (RAPQ), dénoncent le laxisme dont font preuve les administrations municipales des villes de Montréal, Québec et Gatineau dans le dossier de la réalisation et de la mise en œuvre de leur Schéma de couverture de risques.

Rappelons que dans le cadre de la réforme de la sécurité incendie au Québec, dont le principal objectif est la réduction significative des pertes attribuables à l'incendie par l'accroissement de l'efficacité des organisations municipales dans ce domaine, les villes du Québec ont jusqu'au 31 décembre 2006 pour soumettre au ministre de la Sécurité publique un document dans lequel elles doivent faire la recension des risques présents sur leur territoire. Ce document, qu'on appelle le Schéma de couverture de risques, doit également faire état des ressources nécessaires pour atteindre l'objectif de la réforme le tout, à l'intérieur d'un calendrier de mise en œuvre détaillé.

Ce schéma doit ensuite faire l'objet de consultations publiques pour enfin être adopté par les instances régionales et municipales. Les municipalités qui reçoivent ensuite une attestation de conformité du ministre de la Sécurité publique obtiennent un bénéfice non négligeable, soit l'exonération de responsabilité en cas de poursuite à la suite de l'intervention de leur service de sécurité incendie.

Or les administrations municipales de Montréal, de Québec et de Gatineau tardent à mettre en place les outils leur permettant d'offrir un meilleur service à la population.

À Montréal, l'Administration Tremblay-Zampino fait preuve de laxisme

Des représentants de l'Association des Pompiers de Montréal et de la direction du Service de sécurité incendie de Montréal ont travaillé à la réalisation d'études, sur une période d'une quarantaine de mois, pour établir les niveaux de protection nécessaires pour la population de l'île de Montréal, soit un peu plus de 1,8 million de personnes.

Les conclusions de ces études paritaires montrent clairement que pour atteindre les objectifs de la réforme et pour pouvoir offrir un service d'incendie raisonnable et uniforme sur l'ensemble de l'île, le Service de sécurité incendie doit procéder à l'embauche d'au moins 500 nouveaux pompiers et construire 12 nouvelles casernes.

Depuis la publication de ces résultats, au printemps 2006, la Ville de Montréal n'a rien fait pour améliorer la sécurité de la population de l'île, elle n'a rien fait pour faire avancer la réalisation du Schéma de couverture de risques dont le dépôt est pourtant prévu au plus tard le 31 décembre prochain.

Le mutisme des autorités municipales dans ce dossier est inquiétant, a déclaré le président de l'Association des Pompiers de Montréal, M. Michel Crevier. Montréal devrait être un chef de file dans le domaine de la sécurité incendie au Québec, mais à cause du laxisme de l'Administration Tremblay-Zapino, on se retrouve dernier de classe.

L'attitude du Maire Tremblay dans le dossier de la sécurité incendie est surprenante, lui qui, le 26 septembre 2001, alors qu'il était candidat à la mairie, déclarait ce qui suit «Il est grand temps que les Montréalais sachent que leur sécurité passe avant les impératifs budgétaires. La sécurité que nous offre les pompiers est absolument primordiale»

M. Crevier demande au ministre Dupuis de prendre connaissance des ratés de l'administration montréalaise en matière de sécurité incendie pour ensuite obtenir l'engagement qu'à l'avenir, elle fasse ses devoirs et rencontrent ses obligations envers les citoyennes et les citoyens de l'île.

À Québec, la Mairesse Boucher a placé le Schéma de couverture de risques sur une tablette

La situation est différente à la Ville de Québec. En effet, la Ville a soumis, en janvier 2005, un projet de schéma à votre Ministère. Le document avait d'ailleurs fait l'objet d'une consultation publique en novembre 2004. Le ministre de la Sécurité publique a ensuite délivré, le 19 août 2005, une attestation disant que le schéma de couverture de risques de la Ville de Québec est conforme aux *Orientations ministérielles en matière de sécurité incendie*. Enfin, le conseil municipal adoptait, le 19 septembre 2005, le Schéma de couverture de risques en incendie de la ville.

Rappelons que lors du processus menant à l'adoption du Schéma de couverture de risques, il a été démontré à maintes reprises, tant par les pompiers, tant par les experts internationaux du domaine de l'incendie, que par le Coroner Cyrille Delâge dans son rapport concernant un incendie mortel dans l'arrondissement Beauport, que le Service de protection contre l'incendie de Québec comportait de nombreuses lacunes.

Le Service d'incendie de Québec comporte encore et toujours de nombreuses lacunes. En fait, depuis l'annonce de l'adoption du Schéma par le conseil municipal, bien peu a été fait.

Le plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques de Québec accuse déjà beaucoup de retard, a déclaré monsieur Éric Gosselin, président de l'Association des pompiers professionnels de Québec. À titre d'exemple, la Ville de Québec s'était engagée entre autres, à construire deux (2) casernes en 2005. On arrive à la fin 2006 et rien n'a été fait à ce chapitre.

L'Administration municipale a toutes sortes de raisons pour retarder la mise en œuvre du Schéma, s'est indigné M. Gosselin. Nous apprenions la semaine dernière que le Service de protection contre l'incendie estime être en mesure de faire construire une nouvelle caserne de pompiers en 2007, si tout va bien, sinon l'ensemble des projets aboutira en 2008. Et comme si ce n'était pas suffisant, on apprenait aussi que la Mairesse Boucher a demandé au ministre Dupuis de reporter des investissements en sécurité incendie, c'est aberrant.

Les pompiers de Québec espèrent que le ministre Dupuis saura convaincre la Mairesse Boucher de mettre en œuvre le Schéma de couverture de risques que son ministère a attesté, sur lequel la population s'est prononcée et qui a été adopté par le conseil municipal de la Ville de Québec.

Ville de Laval va de l'avant !

Contrairement à Montréal, Québec et Gatineau, le Maire de Laval va de l'avant avec la mise en place de son Schéma de couverture de risques. Le président de l'Association des pompiers de Laval, M. Richard Carpentier, estime que *l'Administration du Maire Vaillancourt est sérieuse dans le domaine de la sécurité incendie. Les récents investissements au niveau de la flotte de véhicules, de l'embauche de pompiers et les projets de construction d'infrastructures montrent que Laval veut atteindre l'objectif de la réforme, ça ne fait aucun doute.*

Les pompiers de Laval demandent au ministre Dupuis d'intervenir auprès des municipalités qui tardent à renforcer la sécurité incendie sur leur territoire.

La Ville de Gatineau semble vouloir s'inspirer de la Ville de Québec

Probablement inspirée par les façons de faire de la Ville de Québec, Gatineau commence à prendre du retard.

Le Schéma de couverture de risque de Gatineau a reçu une attestation de conformité du ministère de la Sécurité publique le 20 Septembre 2006 alors que les consultations publiques ont eu lieu en avril de la même année.

Essentiellement, le Schéma de la Ville de Gatineau propose, au cours des cinq prochaines années, la construction de trois nouvelles casernes, la relocalisation d'une autre et l'embauche de 110 pompiers. Là aussi, l'objectif visé est de renforcer la capacité des pompiers à sauver des vies et à protéger des biens.

Après avoir annoncé l'embauche d'une cinquantaine de pompiers pour le 29 janvier prochain, voilà que l'administration municipale nous apprenait récemment que cette première vague d'embauche était reportée au 5 mars 2007. Dans une note de service distribuée le X NOVEMBRE DERNIER, la Ville de Gatineau nous indiquait qu'elle reportait indéfiniment le processus d'embauche, a déclaré M. Denis Lécuyer, président de l'Association des pompières et pompiers de Gatineau.

C'est bien beau les projets pour améliorer la sécurité de la population, mais encore faut-il que ces projets, que ces belles paroles, se traduisent par des actions. Malheureusement, les autorités municipales et la direction du Service de sécurité incendie de Gatineau semblent vouloir reporter à demain ce qu'elles devraient faire aujourd'hui, a poursuivi M. Lécuyer.

Pourtant, ce n'est pas d'hier que les élus municipaux savent qu'il faut réformer nos façons de faire dans le domaine de l'incendie, ce n'est pas d'hier que la Ville de Gatineau sait qu'il faut nous donner de meilleurs outils pour sauver des vies et protéger des biens. Il n'y a donc pas de raisons pour justifier des reports dans l'embauche de nouvelles ressources, a conclu M. Lécuyer.

Les pompières et pompiers de Gatineau demandent au ministre Dupuis de tirer la situation au clair. Les 239 000 citoyennes et citoyens, tout comme les commerçants et les représentants du secteur industriel de Gatineau d'ailleurs, ont le droit de connaître quelles sont les véritables intentions de la Ville de Gatineau.

Note : Le Regroupement des associations de pompiers du Québec représente plus de 3000 pompiers permanents des villes de Montréal, Québec, Laval et Gatineau. Son président est M. Michel Crevier, président de l'Association des Pompiers de Montréal.

- 30 -

Renseignements : Laurent Arel, au (514) 823-8474. Pour des entrevues : Michel Crevier, au (514) 527-9691, Éric Gosselin, au (418) 529-2842, Denis Lécuyer, au (819) 243-2345, poste 5726.

Source : Regroupement des associations de pompiers du Québec